



FLASH INFOS Vrigne-Meuse

Madame, Monsieur

Tél : 09.65.25.94.24-Fax : 03.24.27.63.13

[e-mail : mairie-vrigne-meuse@orange.fr](mailto:mairie-vrigne-meuse@orange.fr)

<https://www.vrigne-meuse.com>



@vrignemeuse

«De juin le vent du soir est pour le grain bon espoir »

I Ecologie :

a/ Economiser temps et carburant, j'ai décidé que la partie gauche en montant dans le nouveau cimetière ne serait pas tondu, donc laissée en jachère très utile pour les petites bêtes. De ce fait, les insatisfaits auront un motif supplémentaire d'insatisfaction !

b/ Trop souvent papiers, petits cartons sont jetés négligemment sur la voie publique, sans parler des mégots de cigarettes aux abords des véhicules stationnés. Aussi est-il judicieux d'adopter des comportements qui contribueront à la propreté du village.

c/ Lutte contre les eaux de ruissellement, inondations : fin février une réunion avec le bassin Rhin-Meuse s'est tenue ; une présentation des nouvelles actions au titre de la prévention et des interventions liées au changement climatique a été faite. Début mars une demande d'accompagnement dans notre projet, auprès de l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents), a été formulée. Fin avril une réponse positive du Président de l'EPAMA, nous assure une prise en charge des frais d'études et de l'accompagnement tout au long de la réalisation des préconisations faites par l'organisme à la commune. Ce dernier point doit être validé par une convention signée entre le maître d'ouvrage (commune) et le maître d'œuvre (l'EPAMA), soumise au préalable à l'autorisation du Conseil Municipal du 7 juin, puisque les finances communales seront engagées.

d/ Environnement : Déjections canines, matériel urbain détérioré, dépôt de tonte dans des sacs devant l'atelier chaque week-end, la liste est longue des incivilités qui coûtent temps et argent au collectif.

Chaque méfait n'a pas pour auteur un citoyen du village mais certain oui !

II Culture :

Un concert sera donné le dimanche 30 juin à 11h, en l'église de Vrigne-Meuse, intitulé « guitare et patrimoine » proposé par la MJC Calonne de Sedan. L'entrée est libre, gratuite – Durée 1 h. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la prestation donnée par des musiciens de renom.

III Acquisition :

Le projet d'acquisition du bâtiment situé sortie du village direction Donchery a été transmis au notaire concerné sur une base financière déterminée par le Conseil Municipal lors du vote du budget.

IV Suite Centenaire :

a/ La famille du soldat PRORIOL (tué le 11/11/1918) n'ayant pas pu venir lors des commémorations, nous rendra visite dans la semaine du 12 au 17 juin et se recueillera au carré militaire.

b/ Le clairon du soldat DELALUQUE, retrouvé, sera transféré à RETHONDES le dimanche 2 juin et prendra place dans un écrin spécial, au cours d'une cérémonie particulière, en présence du Gal FAUVEAU notamment.

Si vous le pouvez ce jour là ou à tout autre moment de l'année, visitez le site de l'armistice dans lequel a été créé un lieu spécifique aux derniers combats menés à Vrigne-Meuse les 10 et 11 novembre 1918.

V Etre maire c'est quoi ? (suite et fin) :

a/ 1^{er} temps : l'illusion,

2^{ème} temps : le contact avec la réalité : économique, administrative, humaine,

3^{ème} temps : l'adaptation des projets à la réalité, la recherche des subventions, financements

Et tout au long du mandat (6 années) maintenir la cohésion, le dynamisme de l'équipe municipale.

Je suis à la disposition de tout un chacun pour évoquer tout sujet lié à la fonction.

b/ La campagne électorale des municipales débute le 1^{er} septembre et se terminera peu avant les élections prévues en mars 2020. La campagne est encadrée par la Loi.

Personnellement, j'ajoute que :

L'atteinte à la fonction est recevable / l'atteinte à la personne fera l'objet d'un dépôt de plainte systématique.

A bon entendeur, salut !

Attention danger !

Suite au signallement d'usager SNCF - Rappel aux adolescents qui prennent le train à Vrigne-Meuse :

Ne pas traverser les voies lorsque les barrières sont baissées !

Chaque parent doit s'assurer que les consignes de sécurité sont intégrées par leur enfant.

IV Informations Préfecture : La préfecture des Ardennes recrute :

- Un-e volontaire service civique pour animer et assurer le suivi de projets en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Début de la mission : 3 juin 2019 Le/la volontaire service civique sera amené-e à :

*Valoriser et assurer l'animation et le suivi d'une action nouvelle dans le département : le "Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises - paQte",

*Participer à l'organisation des événements en lien avec les activités,

*Assister la déléguée du Préfet sur l'ensemble de ses missions,

*Intervenir sur toute autre mission justifiée par l'actualité de la préfecture (politique de la ville).

- Un-e volontaire chargé-e d'accompagner les usagers de la préfecture dans leurs démarches en ligne.

Début de la mission : 15 juillet 2019. Le/la volontaire service civique sera amené-e à :

*Contribuer à l'accueil des usagers dans les préfectures en facilitant les démarches des personnes en difficulté ;

*Rassurer les usagers, les orienter, les aider dans leur démarche d'obtention de titres à la suite de la dématérialisation des procédures, les informer sur ces procédures.

Plus d'informations sur le site internet du Service Civique.



Extrait : Vous avez entre 16 et 25 ans (30 ans en situation de handicap) vous souhaitez vous engager dans des missions d'intérêt général.

Le contrat dure de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de 24 heures minimum. Il n'est pas renouvelable. L'indemnisation mensuelle est de 580,55€ auxquels peut s'ajouter un complément de 107,67€ sous certaines conditions.

Elle est versée conjointement par l'Agence du Service Civique et l'organisme d'accueil. Il est possible de continuer ses études durant le temps du contrat.

Le volontaire en service civique suivra 2 formations durant son contrat :

*une formation civique et citoyenne qui a pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté

*une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1).

Il est suivi par un tuteur spécialement formé à cette fonction.

Le dispositif Service Civique permet ainsi de découvrir les missions des administrations et de certaines associations. Il a pour objectif de porter les valeurs d'engagement au service de l'intérêt général et de vivre ensemble.

Pratique, Actualités...

Le secrétariat de mairie sera fermé les 31 mai et 18 juin prochains

Du temps libre : redécouvrez nos Ardennes : <https://www.visitardenne.com/fr/experiences-ardennaises>

L'Homme contre l'Homme de Justin Lépany :

histoire d'une création : <https://youtu.be/3ve43UWU9ec> **chorale :** <https://youtu.be/m9PY-PfjVX8?t=13>

Du 17 au 23 juin 2019 : La semaine de l'emploi à domicile : <https://youtu.be/rJ7aMVOhfis>

Le calendrier des visites guidées 2019 du territoire est disponible en mairie et sur www.charleville-sedan-trouisme.fr